

<https://www.snetap-fsu.fr/CCP-Declaration-liminaire-de-l-Elan-commun.html>



CCP : Déclaration liminaire de l'Élan commun

- Métiers - Tous métiers - CAP/CCP - CAP/CCP - CCP nationale des ACEN -

Date de mise en ligne : mercredi 24 juin 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Mesdames et Messieurs les membres de l'administration,

En cette journée internationale des services publics, les élu.es paritaires de la [CCP A EA](#) souhaitent vous alerter sur les conditions de travail des enseignant.es contractuel.les ([ACEN](#)).

Nous assurons les mêmes missions que nos collègues titulaires, avec le même engagement, la même exigence du service rendu aux usager.es et un sens incontestable du service public. Malgré cela, notre réalité est bien différente. Les problèmes sont multiples et se cumulent : retards récurrents dans le traitement des dossiers, une grille salariale peu attractive qui stagne au bout de 15 années et pour des montants inférieurs en comparaison de nos collègues de l'Éducation Nationale. À cela s'ajoute l'absence de programmation de concours en lien avec les besoins (postes pérennes non pourvus) et donc une absence totale de visibilité sur notre avenir professionnel. Ce maintien dans la précarité est profondément injuste et fragilise les équipes pédagogiques des établissements et des structures de notre ministère et va à l'encontre d'une réelle volonté de dynamiser l'attractivité du métier d'enseignant.

Quand est-ce que cette spirale de la précarité va cesser quand une part, sans cesse croissante, des effectifs de notre ministère est mal rémunérée, mal considérée et maintenue par ses contrats dans une insécurité permanente ? Comment tolérer que nous, enseignant.es (titulaires et contractuel.es), bien que classé-es en catégorie A, nous gagnons en moyenne 877 € de moins par mois, soit 10 524 € de moins par an par rapport aux autres catégories A de la [FPE](#) ? Est-il concevable qu'un.e ACEN de cat. 3 puisse être éligible à l'indemnité différentielle suite à l'augmentation du [SMIC](#) au 1er juin 2026 ?

Nous, élu.es paritaires de l'Élan Commun refusons de nous résigner. Nous avons besoin de perspectives et ne pouvons être cantonné-e à la position de variable d'ajustement du fonctionnement de notre ministère.

Nous vous demandons donc en urgence :

- Une **revalorisation salariale** digne avec refonte des grilles indiciaires ACEN comme cela a été le cas pour les ACN, avec réévaluation tous les trois ans ;
- Le versement d'une indemnité pour réparer, autant que possible, le préjudice subi du fait des retards salariaux ;
- Une gestion administrative à la hauteur des besoins, avec un renforcement humain du bureau de gestion des agent.es contractuel.les ;
- Des perspectives de carrière réelles et transparentes, avec **un plan massif de déprécarisation** pour résorber une précarité inquiétante, des ouvertures de concours et la fin du recours systématique aux contractuel.les pour faire vivre le service public ;
- **Des formations pédagogiques** plus fréquentes afin de mieux s'approprier les référentiels et de consolider et actualiser nos connaissances pédagogiques ;
- **Un accompagnement réel** (tutorat/mentorat rémunéré, etc.) en cas de première inspection défavorable. Il est inacceptable que des agent.es ne soient pas accompagné-es dignement pour améliorer leurs pratiques et répondre aux observations des inspecteurs.

La crise d'attractivité est réelle. Elle est aggravée par des conditions de travail de plus en plus difficiles. Il est temps de soutenir tous les services publics et leurs agent.es. Il est temps de réinvestir dans la fonction publique !

Comment est-il justifiable que dans certains services ou établissements, la part de contractuel.les représente plus de la moitié des agent.es ?

Enfin, actualité brûlante, l'année scolaire 2025-26 aura connu la vague de chaleur la plus précoce dans l'histoire des

relevés météorologiques. Cet épisode caniculaire n'est hélas pas surprenant au regard des trajectoires annoncées par les climatologues. Depuis quelques jours, les apprenants des voies générale et technologique passent leurs épreuves de baccalauréat dans un contexte épuisant et dangereux de forte chaleur, qui s'impose aussi aux personnels. Les recommandations du type « choisir des salles orientées au nord, aérer la nuit » ne sont ni opérationnelles, ni suffisantes. L'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), indique « au-delà de 30 Â°C pour une activité de bureau et de 28 Â°C pour un travail physique, la chaleur peut constituer un risque pour la santé ».

A l'heure actuelle, 63 ACEN [CDI](#) se retrouvent sans affectation à la prochaine rentrée. Pour 23 d'entre eux, ils n'ont pas candidaté lors de cette mobilité. Nous avons appris que certaines directions d'établissement avaient donné la consigne erronée de ne pas participer à la mobilité car pour eux, l'ACEN CDI devait rester sur le poste en question.

Pour les 40 ACEN CDI restant nous sommes très inquiets ils et elles n'ont obtenu aucune affectation. Nous craignons une vague de licenciements massif à la rentrée. Nous ne partageons peut-être pas la même inquiétude et des pistes de réflexion ont peut-être été envisagées par les services du ministère afin de limiter cette hémorragie et anticiper la mobilité pour l'an prochain.